



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

N° 23.035

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mars 2023

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	6
Absents	3
Votes	
Pour	34
Contre	/
Abstention	6

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté-e-s :

Mme GAULIER Danièle	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. COELHO Vasco
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. OMRANE Alain
Mme MARTIN Mélisande	mandat à MME LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absents : Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

..... 24 MARS 2023

de la publication le

..... 24 MARS 2023

O B J E T

Approbation de la création d'une nouvelle instance association et de son fonctionnement dénommée CVAC - Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi

Approbation de la création d'une nouvelle instance association et de son fonctionnement dénommée CVAC_Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi

À l'initiative de Monsieur le Maire et de l'Élu à la vie associative, le projet d'une nouvelle instance associative, en remplacement du Conseil Local de la vie associative a été lancé en septembre 2020 et travaillé en concertation avec le milieu associatif **afin de relancer la dynamique de la vie associative choisyenne à travers cet organe consultatif.**

Il aura pour rôle d'être l'interface entre les associations et la Ville, de favoriser le lien inter associatif et de développer des projets collectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création et le fonctionnement de cette nouvelle instance.

LE CONSEIL,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 15.128 du 30 septembre 2015 approuvant la constitution du Conseil Local de la Vie Associative et la Chartes des relations partenariales entre la commune de Choisy-le-Roi et le tissu associatif local,

Vu l'avis de la commission Culture/Évènements/Vie Associative/Citoyenneté/Politique de la ville du 8 mars 2023,

Considérant la volonté de la commune de relancer la dynamique associative choisyenne, par la mise en place d'une nouvelle instance associative collective **CVAC_Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi**

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Approuve la création **CVAC_Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi** nouvelle instance associative, en remplacement du Conseil Local de la Vie Associative.

Article 2 - Approuve le document joint qui fixe les principes et le fonctionnement de et qui remplace la Charte des relations partenariales entre la commune de Choisy le roi et le tissu associatif local du 30 septembre 2015.

Article 3 -. Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la mise en place et au fonctionnement de l'instance décrite.

Article 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023



Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi